



CONTRAT DE LOCATION

Buvette du FC Les Bois, Stade de La Fongière

Locataire

Nom du groupe, de la société:

Nom et prénom du responsable:

Adresse:

NPA et Localité:

Numéro de téléphone:

Réservation

Motif de la location:

Date de la réservation:

Heure de la réservation:

Paiement

Le paiement de la location et de la caution sera effectué dans tous les cas avant la prise des locaux.

La caution sera remboursée par le même biais qu'elle aura été reçue après l'état des lieux à la fin de la location.

- Le prix de la location est fixé à CHF 180.- pour toute personne non membre du FC Les Bois.
 - Le prix de la location est fixé à CHF 100.- pour toute membre du FC Les Bois.
 - Le prix de la caution est fixé à CHF 100.-
-

Remarques

- Un inventaire et un état des lieux seront effectués par le locataire et le responsable du FC Les Bois avant et après la location.
 - Il est strictement interdit de fumer dans tout le bâtiment.
 - La salle, ainsi que les WC, seront rendus nettoyés.
 - Si la salle n'est pas rendue dans un état de propreté satisfaisant, le responsable se réserve le droit de retenir la caution.
 - Les dégâts constatés dans la salle et aux alentours seront intégralement facturés au locataire.
 - Les déchets seront évacués par le locataire.
 - Le propriétaire ne met aucune boisson stockée à disposition du locataire.
 - Le déneigement incombe au locataire et les frais sont à sa charge.
 - Le lave-vaisselle est mis à disposition. Les linges et les sacs poubelles taxés sont à la charge du locataire.
-

Ainsi fait en deux exemplaires:

Lieu: Date:

Signature du locataire:

Signature du responsable du FC Les Bois: